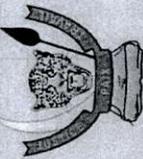


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 32/2025

A LA SOCIETE UAC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° ACI/MF/CNSSAP/DG/SMG/2023/003, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent dix-neuf mille cent quarante-huit, soixante-sept centimes (USD 219 148,67) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cinq cent trente-quatre (USD 1 534), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



André KAVEMBE MBATI
Directeur Général